

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

SOUSCRIPTION CONFÉDÉRALE

Tous, plus que jamais, nous désirons, pour la paix sociale, voir prospérer les Syndicats chrétiens basés sur la justice et la charité chrétienne, que Léon XIII préconise dans son Encyclique Rerum Novarum ; nous les voulons, non pour la lutte des classes, mais pour l'entente du capital et du travail.

Si donc nous le voulons ainsi, il faut en prendre les moyens, c'est-à-dire il faut aider à la propagande. Or, cette propagande ne peut se faire que par des militants dévoués, libres, qui iront partout semer la bonne parole syndicale chrétienne.

C'est pour cette raison que nous sollicitons de tous, syndiqués, abonnés et amis de nous aider en participant à la souscription confédérale.

Des listes de souscriptions sont déjà en circulation, nous en tenons d'autres à la disposition de ceux qui en désirent.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, Rue Cadet, Paris (9^e)

Le progrès désirable

Que nos camarades nous permettent de les sortir pour un instant des contingences assez confuses du jour, pour attirer leur attention sur une question que se posent fréquemment des observateurs avertis, question qui intéresse grandement l'avenir des travailleurs.

Au cours du siècle dernier s'est produite une transformation presque complète dans le régime économique et dans l'organisation du travail. Du régime de l'individualité obligatoire, on est entré dans celui de l'organisation professionnelle, entraînant une réglementation adéquate, et cette réglementation s'étend de plus en plus. Jusqu'où ira-t-elle en définitive et suffirait-elle pour assurer les améliorations attendues ?

Le cataclysme de 1789 renversa brusquement un ordre de choses existant depuis plus de huit siècles, mais auquel le temps avait apporté des transformations successives qui en avaient changé peu à peu le caractère. Toutefois, à cette époque, au point de vue du travail, chaque personne n'était pas, comme aujourd'hui pour la très grande majorité, un travailleur isolé, livré à ses seules ressources ; on était membre de telle ou telle corporation et cette qualité, en conférant certains droits, imposait par contre certains devoirs. Toutes les institutions du passé ayant disparu du jour au lendemain, deux forces seulement restèrent debout : l'Etat et l'individu, qui fut proclamé désormais entièrement libre.

Il manquait cependant à cette liberté, en apparence totale, celle de l'association. Ayant tous les droits comme individu, le citoyen n'en a plus s'il cherche à s'associer. Telle était la situation en face de laquelle la Révolution avait placé tous les travailleurs, même les plus humbles et les plus faibles.

Alors se déroula en fait et sans atténuation une vie sociale rigoureuse pour le travailleur, vie sans issue pour une amélioration des conditions que justifiait cependant une industrie dont l'importance et les produits croissaient sans cesse.

Ce ne fut pas toutefois sans protestation, au cours de cette période de la Restauration à la Monarchie de juillet,

et nombreuses furent les études et les tentatives pour l'établissement d'un statut plus équitable et plus favorable. Nous n'entreprendrions pas un récit que ne peut comporter cet article, et nous nous bornerons à rappeler les campagnes du Saint-Simonisme, du Fourierisme, des écoles socialistes et celles des penseurs catholiques jusqu'en 1848. A cette époque les idées d'association ouvrière trouvent l'occasion de se traduire en actes par la fondation de nombreuses associations coopératives de production, dans lesquelles l'ouvrier participait à la fois à la direction et aux bénéfices. Malheureusement, malgré de sérieux encouragements, l'expérience ne réussit pas, et le manque des qualités nécessaires aux coopérateurs dressèrent des difficultés insurmontables, si bien qu'en 1852 il restait à peine quelques associations isolées.

Alors les travailleurs tournèrent leurs efforts vers un autre but : obtenir la possibilité d'associations ayant pour objet, d'abord la défense des conditions du travail, et, dans l'avenir, la socialisation des moyens de production. Le mouvement déclanché sous le second Empire aboutit à la loi du 25 mars 1864, laquelle, proclamant la liberté de coalition, donnait implicitement le droit d'exister aux Syndicats que devait instituer, vingt ans après, la loi du 21 mars 1884. D'ailleurs, la révolution industrielle opérée de 1815 à 1870, créant un état social nouveau, avait constitué un prolétariat industriel, bancaire, maritime, aggloméré dans les mêmes centres, vivant la même vie, orienté vers les mêmes inspirations, sans contact avec les employeurs. Une nouvelle législation s'imposait, et par la loi de 1884 nous entrons dans le régime de l'organisation professionnelle.

Antérieurement et parallèlement à ce mouvement, le patronat avait complété et amené à un degré de puissance jusque-là inconnu une concentration de ses capitaux et de ses moyens d'action, sous forme de comptoirs, cartels et syndicats, dans tous les domaines du commerce et de l'industrie, et cette puissance devait nécessairement s'employer à la pression des organisations ouvrières.

Il y eut donc lutte ; quels furent les objectifs visés et les résultats obtenus au cours de longues années : M. Martin-Saint-Léon va nous les indiquer dans une étude très documentée :

« Au point de vue économique et technique, l'influence des Syndicats sur la production, par exemple, a été presque exclusivement indirecte et restrictive ; cette restriction a résulté des grèves déclanchées, de la croisade pour la restriction de la durée du travail, de l'opposition

à l'introduction de certaines machines (linotype), de boycottages. Mais, dans les questions les plus importantes, par exemple, celle des traités de commerce, de l'amélioration des procédés de fabrication, de la vente, les Syndicats ouvriers n'ont joué aucun rôle. Il y a eu, du reste, à cette abstention, des raisons multiples, en grande partie indépendantes de leur volonté. Les chefs d'entreprise, loin de les encourager à étudier ces questions, ont tout fait pour les en détourner. Ils se sont bien gardés de tenter d'initier leur personnel à ces questions qui, à leur avis, ne les regardaient pas et, d'autre part, à certaines exceptions près, les Syndicats ouvriers, conscients de leur incompétence, se sont désintéressés de ces problèmes. »

Au point de vue social, pour la prévoyance, l'assistance mutuelle et l'enseignement, les Syndicats ouvriers ont obtenu des résultats : les bureaux de placement, les caisses de secours mutuels, les bibliothèques professionnelles, les caisses de chômage, de secours de route, les cours professionnels, se sont institués et multipliés, mais dans des limites trop restreintes, et ont été l'œuvre d'un petit nombre de Syndicats d'élite, parmi lesquels la C. F. T. C. tient une grande place.

S'il en a été ainsi, c'est parce que les Syndicats ouvriers ont porté leur principal effort sur le terrain de la lutte contre la coalition patronale.

Que constatons-nous aujourd'hui ? D'une part, cette lutte se poursuit comme lutte de classe, avec non moins d'acuité et de vigueur, par les Syndicats révolutionnaires infodés aux doctrines marxistes et sur lesquels s'exerce l'influence de Moscou. Mais d'un autre côté se dessine une tendance plus modérée dans les milieux régnait la C. G. T. ; et on semble s'y confiner, au moins pour le présent, sur le terrain des revendications pratiques, en attendant une organisation nouvelle, avec nationalisation, du travail et de la coopération. Il ne faut pas oublier, toutefois, combien sont encore confus les systèmes proposés, leurs difficultés de réalisation et l'esprit philosophique de ceux qui les présentent, et nous ne pouvons en attendre une solution prochaine aux graves questions que pose la situation actuelle.

Combien cette solution serait avancée si l'esprit chrétien, synonyme de justice et de fraternité animait tous les patrons et les ouvriers.

« Le Syndicalisme catholique, dit excellemment M. Martin-Saint-Léon, reconnaît à tous le droit de vivre, c'est-à-dire non seulement le droit de manger, mais de vivre d'une vie laborieuse, intelligente et libre, conforme à la dignité humaine. Il ne méconnaît pas plus la légitimité du droit du patron à un bénéfice justifié par la science technique et par sa mise en risque d'un capital, que celui de l'ouvrier et de l'employé à l'équitable rémunération de ses efforts. Admettre ces prémisses, c'est avoir fait plus de la moitié du chemin vers une solution équitable de la question sociale ; le reste est affaire d'application et d'adaptation ; le bon sens et la bonne foi y suffisent. »

Voilà donc la véritable voie du progrès, celle dans laquelle nous devons appeler tous les travailleurs. Que cette tâche immense déjà en cours d'exécution ne nous paraisse pas impossible. Dès à présent, en raison des efforts produits, nous voyons poindre un ensemble de résultats des plus consolants, et les multiples manifestations de la C. F. T. C. permettent

d'estimer à sa juste valeur le terrain acquis. Si le nombre des adhérents cotisants ne correspond pas encore à la proportion que nous pouvons légitimement escompter, nous voyons par ailleurs un solide courant de sympathie circuler par toute la France, et les travailleurs catholiques pénétrés de plus en plus de l'utilité de leur mission. Que la connaissance exacte des besoins économiques et sociaux excite et dirige leur activité, et bientôt ils seront une force invincible au service des préceptes évangéliques, dont l'observation peut seule assurer une paix sociale dans la justice et la charité. Surtout qu'ils agissent par eux-mêmes et ne s'en tiennent pas aux bonnes paroles et aux raisonnements justes. Il n'y a pas de détail indifférent ; la présence aux réunions, l'examen personnel des résolutions proposées, l'accomplissement consciencieux des charges assumées, l'esprit de discipline allant jusqu'au sacrifice de ses propres conceptions, tels sont les moyens qui nous aideront victorieusement à sortir des injustices et des malaises qui assombrissent l'heure présente.

E. VERDIN.

7^e Congrès Confédéral des 23 et 24 Mai 1926

Le Congrès annuel de la C.F.T.C. s'est tenu, comme les années précédentes, les dimanche et lundi de la Pentecôte.

Tous les Syndicats confédérés y assistaient ou s'étaient fait représenter. Le nombre des congressistes présents dépassait cette année 200.

1^o Le dimanche 23, le programme comportait :

Rapport moral, par Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. ; Situation financière, par M. Maugars, trésorier ; Rapport des jurys et proclamation des résultats pour la double exposition d'Enseignement professionnel et de formation de la C.F.T.C.

Les méthodes modernes de travail par M. A. Lionville, président de l'Union Sociale d'Ingénieurs Catholiques.

2^o Le lundi 24 : L'organisation et l'action des Fédérations de métier dans la C. F. T. C., par Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques.

Franc-or et salaire-or, rapport au nom de la Commission de législation.

Echange de vues sur :

Le crédit ouvrier, exposé par J. Zirnheld, président de la C.F.T.C. ;

Les Caisses d'Assurances Sociales, exposé par Ed. Leriche, secrétaire de la Société de Secours Mutuels « La Famille », de Roubaix ;

Nous reviendrons sur cet important Congrès, mais dès aujourd'hui nous tenons à donner les résolutions adoptées :

FEDERATIONS DE METIER

Considérant :

Le développement constant et la notoriété chaque jour grandissante de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens ;

Le nombre des Fédérations de métier et l'importance de plusieurs d'entre elles ;

La nécessité de maintenir intacte la doctrine syndicale chrétienne et d'en animer de plus en plus les diverses organisations ;

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Georges GANUCHAUD & Fils

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de **Solides Réparations**

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

La nécessité, vivement ressentie, de multiplier les rapports des Fédérations avec les organes centraux et régionaux de la C. F. T. C.,

Le Congrès Fédéral émet le vœu :

1° que la formation sociale et syndicale des militants, suivant les directions données par la C. F. T. C., fasse l'objet des préoccupations habituelles des Fédérations de métier ;

2° que ces Fédérations tiennent le plus grand compte des consignes et des indications émanant de la C. F. T. C. et mettent celle-ci au courant des événements auxquels elles peuvent être mêlées, ainsi que de leurs progrès et de leurs difficultés, soit par des réponses régulièrement faites aux questionnaires, soit, lorsque besoin est, au moyen de communications spontanées ;

3° que pour développer la vie des Fédérations et assurer les coordinations désirables, soient le plus tôt possible institués des secrétariats permanents, absolument indispensables à une action de quelque envergure ;

4° que des instructions soient envoyées par les Fédérations à leurs syndicats que ceux-ci soient régulièrement et constamment représentés au sein des Unions régionales ou locales en vue d'aboutir à une action concertée de propagande, de soutien et de réalisation ;

5° que de plus en plus se répande parmi les membres des syndicats chrétiens, et d'une façon particulière parmi leurs dirigeants, l'esprit confédéral, gage de réconfortantes amitiés et de succès sérieux et durables.

SALAIRES

Considérant que, devant la crise actuelle, de grands sacrifices s'imposent à tous les citoyens pour rétablir la situation économique de la France,

que de ces sacrifices chacun doit supporter sa part, mais qu'il importe d'assurer à chacun le minimum vital,

qu'il est donc indispensable de garantir au salaire un pouvoir d'achat suffisant pour que le sacrifice imposé à tous ne soit pas écrasant pour les travailleurs qui ne vivent que de leur salaire ;

La C. F. T. C. cherchant par quel procédé on peut concilier l'intérêt général et les nécessités de la vie des travailleurs :

Observe que les variations du salaire peuvent suivre soit la dépréciation du franc, soit l'augmentation du coût de la vie.

Repousse le salaire-or qui vise à compenser la dépréciation du franc, mais qui, appliqué en un temps où le coût de la vie monte moins vite que ne descend la valeur du franc, provoquerait un renchérissement certain, entraînant une nouvelle inflation et aggravant toujours plus la situation dont il s'agit de sortir,

et adopte la variation du salaire en fonction du coût de la vie, quant au moyen d'obtenir cette variation.

La C. F. T. C. souhaiterait qu'elle put se faire par conventions collectives, instrument souple et capable de tenir compte des conditions économiques ;

En recommandant l'emploi là où l'action syndicale est capable d'y recourir ;

Pour y suppléer, demande que la constatation des variations du coût de la vie soit établie officiellement, en employant des méthodes qui garantissent la véracité des indices, de telle sorte que les travailleurs puissent s'y référer dans les accords qu'ils ont à conclure avec les patrons pour fixer le taux des salaires.

ASSURANCES SOCIALES

Le Congrès constate avec satisfaction que le projet de loi sur les Assurances sociales, tel qu'il est sorti des délibérations de la Commission sénatoriale, tient comp-

te de certaines des suggestions émises par la C. F. T. C. ;

Demande instamment, de nouveau, que ce projet soit adopté et mis en vigueur dans le plus court délai, compte tenu d'un relèvement du salaire maximum, eu égard à l'élévation du coût de la vie,

Emet le vœu que le texte définitif se rapproche des dispositions du projet Daniel-Vincent et de celles adoptées par la Chambre des Députés en ce qui concerne : le montant des allocations payées sous forme de rentes ou de prestations périodiques, le taux des prestations en espèces pour la préinvalidité, la forme de participation des assurés aux frais médicaux pharmaceutiques, d'hospitalisation, des fournitures d'appareils, la fixation variable du montant des pensions d'invalidité, en fonction du degré d'incapacité de travail, le délai de carence, le rôle des organismes d'administration, de gestion et de juridiction.

CONGES ANNUELS PAYES

Le Congrès confédéral émet le vœu que le projet de loi tendant à la généralisation des congés annuels payés soit voté le plus promptement possible.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Congrès Confédéral souligne la nécessité urgente de relever, eu égard à l'accroissement du coût de la vie, le taux des prestations servies aux victimes des accidents du travail, ou à leurs ayants droit. Il émet en outre le vœu que le Parlement adopte bientôt le projet de loi concernant la réforme du régime en vigueur pour l'indemnisation des accidents du travail.

6^e CONGRÈS

de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie et parties similaires

Le sixième Congrès de la Fédération Française des Syndicats professionnels de la Métallurgie (C. F. T. C.) s'est tenu les 21 et 22 mai au siège social, 5, rue Cadet, à Paris. Les régions suivantes : Nord, Champagne, Alsace-Lorraine, Sud-Est, Provence, Midi, Ouest, Bretagne, Normandie et Seine y étaient représentées.

Le rapport moral, présenté par M. Reibel, secrétaire fédéral (Paris), fut adopté, ainsi que le rapport financier.

Des rapports sur le nouveau décret du 3 avril 1926 sur les huit heures dans la Métallurgie, par M. Broutin (Lille), Leval (Lyon), sur l'Inspection du travail, par M. Allard (Denain), sur les vacances payées, par M. Leval (Lyon), sur le problème des salaires, par M. Broutin (Lille), furent discutés et adoptés et sanctionnés par les vœux suivants :

I. — Sur la Journée de huit heures

Après avoir examiné le nouveau décret du 3 avril 1926 portant modification du décret du 9 avril 1920, réglementant l'application de la journée de huit heures dans les industries métallurgiques, le Congrès de la Fédération se félicite de la publication du nouveau décret qui, bien que ne nous donnant pas entièrement satisfaction, apporte une sensible amélioration dans l'application de la loi de huit heures ;

Considérant que l'organisation moderne du travail impose à l'ouvrier une production de plus en plus intense et préjudiciable à sa santé, que cette intensification, si elle n'est pas réglementée, peut entraîner une surproduction et le chômage ;

Que, par l'augmentation abusive des heures de travail les patrons visent de donner à l'ouvrier les subsides nécessaires pour vivre sans réajuster leurs salaires proportionnellement au coût de la vie.

Le Congrès demande avec insistance à M. le Ministre du Travail de vouloir bien donner

des instructions pour l'application immédiate et effective du dit décret.

II. — Sur l'Inspection du Travail

Considérant que l'application et le contrôle de la législation ouvrière laisse beaucoup à désirer ;

Considérant que le nombre des inspecteurs du travail est notoirement insuffisant,

Le Congrès demande :

1° L'augmentation du nombre des inspecteurs et la suppression du travail bureaucratique qui souvent ne devrait pas leur incomber et aussi l'amélioration de leur situation, en vue de faciliter leur recrutement ;

2° L'adjonction de délégués ouvriers ;

3° Que le Ministère du Travail fasse procéder à une enquête générale en vue de la création de commissions paritaires qui, avec le concours et sous le contrôle de l'Inspection du travail, seraient chargées de surveiller l'application de la législation ouvrière.

III. — Sur les Congés payés

Considérant que les méthodes modernes de production exigent des ouvriers une tension continuelle préjudiciable à leur santé ;

Que les fonctionnaires et employés de certaines corporations bénéficient déjà d'un congé annuel payé ;

Qu'il est anormal que la masse des travailleurs en soit privée ;

Que l'octroi de congés payés aux ouvriers tend de plus en plus à se généraliser, comme cela existe déjà en Finlande, en Pologne, en Autriche, en Lettonie, etc... ;

Le Congrès de la Fédération émet le vœu que le Parlement vote sans délai le projet de loi Durafour instituant le congé payé annuel des ouvriers.

Union Régionale

des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest
Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

Du Bureau de l'Union régionale, le deuxième mardi, 13 juillet, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Fête Nationale du Travail chrétien

La fête du travail chrétien a été célébrée, cette année, dans toute la France, au moins au centre des Unions Régionales et Départementales le jeudi de l'Ascension, 13 mai.

Cette fête avait pour but, tout en glorifiant le travail, de commémorer le 35^e anniversaire de l'Encyclique « Rerum Novarum » du grand Pape Léon XIII.

A Paris, cette fête a été grandiose. Son Eminence le Cardinal Dubois a tenu à présider lui-même.

A Nantes, quoique plus simple, elle n'en a pas moins été célébrée comme il convenait.

A 7 heures, en l'Eglise Saint-Similien, les syndiqués se réunissaient nombreux pour entendre la sainte messe dite par M. le curé de la paroisse, au cours de laquelle, dans une allocution très appropriée M. le chanoine Ménard, directeur des Œuvres diocésaines, a glorifié le travail.

A 9 h. 15, salle des fêtes des Syndicats, grande réunion, au cours de laquelle nous eûmes le plaisir d'entendre M. le chanoine Ménard et M. l'abbé Ecomard, directeur du patronage Saint-Similien, remplaçant M. le curé, qui, tous deux, nous apportèrent leurs encouragements et l'assurance de leur appui dans notre propagande. Puis après un rapport de M. Gustave Pressensé, qui avait tenu au préalable à remercier tous ceux qui, par leur participation ou leur présence à la fête, avaient tenu à témoigner de leur sympathie pour les syndicats chrétiens, la parole est donnée à M. l'abbé Chaignon, professeur à l'Exter-

nat des Enfants Nantais qui doit faire la conférence sur l'Encyclique « Rerum Novarum ». Nous donnons ci-dessous les principaux passages de cette splendide conférence que nous aurions aimé faire entendre devant un public très nombreux, dans une salle comme celle de Saint-Stanislas.

L'Encyclique « Rerum Novarum »

Le 15 mai 1891, le pape Léon XIII, en la XIV^e année de son Pontificat, adressait aux Evêques du monde entier son Encyclique « sur la condition des ouvriers » qui commençait par les mots « Rerum Novarum ».

Le pape a constaté un « redoutable conflit » dans le monde du travail, troublé par des conditions économiques nouvelles par la rivalité toujours plus âpre des patrons et des ouvriers ; le Pape a constaté qu'il s'est posé une question sociale, plus précisément une question ouvrière. « En ce moment, dit le Pape, il n'est pas de question qui tourmente davantage l'esprit humain. Et l'esprit humain déjà a formulé beaucoup de dangereuses erreurs. Le Pape croit que le moment opportun est venu d'enseigner au monde catholique quelle solution l'Eglise du Christ apporte à la question sociale, quel programme d'action elle trace à ses fils, patrons et ouvriers.

Et c'est ainsi que le Pape, le 15 mai 1891, nous a donné, selon l'expression de Benoît XV, son successeur, la « grande charte », la charte chrétienne du travail. « Elle n'a rien perdu de sa valeur aujourd'hui, disait Benoît XV en 1919. » Sans doute, depuis 1891, les événements ont marché. Ce n'est pas que l'action catholique sociale ait atteint tous ses buts. Il faut, conclut le Pape, « exciter les peuples à mieux étudier l'Encyclique « Rerum Novarum », à envisager dans les problèmes économiques et sociaux « la lumière de l'Encyclique ».

Le Pape après avoir constaté le mal social, la situation anormale faite à la classe des travailleurs, se demande quelles sont les causes de ce mal.

Il les ramène à quatre : La suppression des corporations, organes de protection des travailleurs, que rien n'a remplacé.

La laïcisation des lois et des institutions, qui écarte de la société les idées bienfaites de la morale chrétienne, et substitue dans les cœurs, au vrai Dieu qu'elle chasse, le Dieu de l'Argent et de la jouissance matérielle et immédiate.

Une usure dévorante qui, pour le profit de quelques-uns, ravit à la plupart des hommes le juste fruit de leur travail.

Enfin la concentration de l'industrie et du commerce, fait économique peut-être inévitable, mais qui creuse plus profond l'abîme entre les possesseurs anonymes du capital et la foule sans cesse croissante des travailleurs inconnus.

Cependant les socialistes ont déjà proposé un remède au mal social que le Pape examine ; qu'on supprime le droit de propriété privée, que les capitaux deviennent, d'une manière ou d'une autre, la propriété de la communauté sociale, que tous participent également aux bénéfices de l'exploitation de ces capitaux, et la question sociale, disent les socialistes, sera résolue.

Le Pape montre que le remède serait illusoire et injuste.

Il serait illusoire parce qu'il aboutirait en définitive à priver le travailleur du fruit de son travail, de ces épargnes qu'il aurait amassées au prix de longues années d'efforts, de cette maison, de ce jardin peut-être en lesquels il aurait transformé et comme solidifié ses peines, ses labeurs, ses économies, et qui seraient le fruit le plus doux de son travail.

Le remède serait injuste, parce qu'il sacrifierait le droit certain que la nature a

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin
Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5% sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

COSTUMES pour HOMMES
SUR MESURES

9, rue Boileau, 9
BONNETERIE - CHEMISERIE - LINGERIE

CONFECTIONS
POUR DAMES

donné aux hommes de posséder en propre, et qui est nécessaire à la famille pour vivre et se perpétuer.

Il aboutirait, finalement à substituer à l'égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et dans la misère.

Il faut donc chercher d'autres remèdes; le vrai remède que propose le Pape sera appliqué par l'action combinée de l'Eglise, de l'Etat et des associations professionnelles.

L'Eglise proclame les grands principes sur lesquels doit être fondé le véritable ordre social; mieux que cela, elle possède des moyens singuliers de les graver dans les cœurs et de les faire passer dans la pratique. L'Eglise enfin vient elle-même au secours des misères humaines par tant d'institutions charitables qu'elle a fait fleurir au cours des siècles.

L'Etat chargé du bien commun, ne doit pas tolérer qu'une classe de la société soit opprimée par une autre, et bien particulièrement, il doit protéger celle des travailleurs.

L'Etat doit protéger les travailleurs, d'abord en veillant à ce que les deux parties observent le droit, et ensuite en établissant, autant que cela est nécessaire, une législation protectrice du travail.

Le Pape oppose les droits sacrés de la famille aux prétentions exorbitantes de l'Etat moderne. La famille, explique-t-il, si petite société qu'elle soit, est cependant une vraie société, fondée avant toute société civile, avant tout Etat: avant que l'Etat existe, sans l'Etat elle a déjà des droits. Dès lors elle jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, des droits « au moins égaux » à ceux de la société civile. Dès lors elle a le droit d'exiger que l'Etat n'abîme pas son patrimoine, constitué au prix du labeur de ses chefs successifs, que les droits d'héritage ne deviennent pas tellement exorbitants qu'ils aboutissent de fait à une véritable spoliation. A plus forte raison, faut-il s'insurger contre la prétention de l'Etat à devenir, de droit, héritier; prétention monstrueuse, mais digne aboutissement des efforts de législateurs qui ne représentent pas la famille, mais une poussière d'intérêts individuels.

Pour les socialistes, la crise sociale ne peut se résoudre que par l'extermination des capitalistes par les travailleurs. La lutte des classes devra se poursuivre sans merci jusqu'à cet écrasement complet de l'ennemi souverainement haï. Les travailleurs chrétiens, eux, peuvent bien défendre avec énergie leurs droits quand ils sont méconnus, s'efforcer d'obtenir des conditions de travail plus humaines. Mais ils le font sans haine. Ce qu'ils souhaitent c'est d'établir une parfaite harmonie dans l'organisation du travail entre les patrons et les ouvriers. Ils savent que si le capital a besoin du travail, le travail n'a pas moins besoin du capital. Le principe que proclame Léon XIII, c'est que le capital et le travail ne sont pas faits pour se combattre, mais pour s'entendre.

Il n'y a pas de solution possible au conflit, si l'on ne professe pas que la raison de vivre n'est ni la richesse ni le bonheur terrestres, mais qu'elle se trouve au-delà du tombeau, dans la félicité des enfants

de Dieu. Ceux qui croient cela comprennent aussi ce qu'est la richesse: un moyen par lequel on gagnera le ciel, si l'on s'en sert comme il faut; moyen dangereux, parce que les obligations sont lourdes et les tentations séduisantes.

En même temps qu'on mettra la richesse à sa place, on rendra aussi à la pauvreté, au travail manuel l'honneur qui leur est dû. Les pauvres doivent être fiers d'être les frères du Dieu infiniment riche qui, ici-bas, a voulu naître et vivre pauvre; les travailleurs doivent être fiers d'avoir pour compagnon de labeur le Christ ouvrier qui gagnait son pain du travail de ses mains. L'adhésion à ces principes doit donner aux travailleurs la paix et l'acceptation de la volonté de Dieu qui n'exclut pas assurément le désir d'améliorer sa condition; elle doit garder le riche d'exploiter le travailleur et lui donner le respect de sa dignité.

Elle disposera les uns et les autres à remplir les uns à l'égard des autres leurs devoirs de justice et de charité.

« Le patron doit, en vertu de la justice, respecter en l'ouvrier la dignité de l'homme et du chrétien, tenir compte des intérêts spirituels et corporels de l'ouvrier: payer un juste salaire, donner une juste limite à la durée du travail. »

Mais l'ordre social chrétien n'est pas fondé seulement sur la justice; entre les patrons et les ouvriers doit régner la charité. La morale chrétienne, en effet, ne consiste pas seulement à respecter le droit de chacun, elle veut que chacun aime l'autre. La charité vient mettre dans les relations entre patrons et ouvriers une délicatesse et un liant que ne donne pas la stricte obéissance de la froide justice; la justice fait considérer le prochain comme un étranger sur le domaine de qui il ne faut pas empiéter; mais la charité fait du prochain le vivant prolongement de soi-même à qui l'on veut faire, autant qu'il est possible, tout le bien qu'on souhaite pour soi-même.

Quel doit être exactement le but du syndicat chrétien. Le but immédiat est facile à définir. « Accroître le plus possible, pour chacun, les biens du corps, de l'esprit et du patrimoine familial ». Mais le but suprême doit être « le perfectionnement religieux et moral » de ses membres.

On pourrait concevoir, en principe, des associations, et il en existe dans certains pays, qui poursuivent un but temporel et fournissent en même temps, par elles-mêmes, à leurs membres, les secours spirituels dont ils ont besoin. Ce n'est pas la forme habituelle du syndicat, il poursuit directement et immédiatement un but temporel; les Papes ont reconnu la légitimité du Syndicat ainsi constitué. Mais même dans ce cas, il ne doit pas oublier que le bien-être terrestre n'est pas le but suprême de la vie, et qu'on ne doit chercher des conditions plus normales de vie sur la terre que pour faire plus facilement son devoir et pour gagner le Ciel. D'ailleurs le syndicat chrétien est fondé entre des Catholiques qui adhèrent aux principes posés par l'Eglise et que nous avons, tout à l'heure, énumérés. Aussi son action, toute pénétrée d'esprit chrétien, conforme aux enseignements de la morale chrétienne et aux directions de l'Eglise, tiendra-t-elle en définitive à assurer le perfectionnement moral et religieux de ses membres.

Le Pape attend de cet ordre social chrétien restauré, adapté aux circonstances nouvelles, d'immenses avantages pour la société humaine et la classe ouvrière en particulier.

Jadis les Païens auraient méprisé la pauvreté des premiers chrétiens condamnés à vivre d'aumônes ou de travail. Mais bientôt, à les voir diligents, laborieux, pacifiques, modèles de justice et surtout de charité, le monde hostile se sentit désarmé: « le sarcasme malveillant » se tut, et tous enfin durent céder à la lumière de la vérité chrétienne.

Que les ouvriers chrétiens entrent dans la voie de leurs pères: unis et forts, prudemment conduits, ils s'imposeront eux aussi au respect et à la sympathie du monde contemporain: « Quelle que soit

dans les hommes la face des préjugés et des passions, si une volonté perverse n'a pas entièrement étouffé le sentiment du juste et de l'honnête, il faudra bien que tôt ou tard la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers qu'on aura vus actifs et modestes, mettant l'équité avant le gain, et préférant à tout la religion du devoir ».

Union Nantaise DES Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air: le matin, de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures; le soir, de 17 heures à 18 h. 30.

De plus, à partir du 1^{er} juillet et jusqu'à fin septembre, les lundis, mercredis et vendredis, de 19 à 20 heures, la permanence est assurée par le secrétaire général, qui recevra les adhésions et fournira tous renseignements.

Société de Secours Mutuels DE L'UNION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE LA LOIRE-INFERIEURE

Siège, 6, rue de Bel-Air

Réunion du Conseil d'administration le mardi 6 juillet, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

PERCEPTION DES COTISATIONS

La prochaine aura lieu le dimanche 4 juillet, de 9 à 10 heures.

Caisse Rurale et Urbaine des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Nous rappelons à tous les Syndiqués qu'une Caisse rurale et urbaine existe à l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens où les Syndiqués pourront déposer et emprunter.

La permanence des Syndicats pourra fournir tous renseignements utiles. On peut s'y adresser de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Par suite de dispositions nouvelles et du changement du personnel chargé du service d'achats en commun, nous rappelons à tous les syndiqués que, comme par le passé, le service d'achats sera ouvert aux jours et heures habituels indiqués ci-dessous et qu'ils y trouveront, avec l'accueil le plus sympathique, tout ce qu'ils avaient l'habitude d'y trouver comme épicerie, et que même ou pourra y adjoindre les articles courants qui n'y existent pas et qui pourraient être demandés.



COURS DE COUPE ET COUTURE

ENTRÉES et SALLES spéciales
pour les Dames et les Jeunes Filles
(PROFESSEURS DAMES)

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 23.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Feltre (face au Marché)

Maison de Confiance
LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST

NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

On y trouvera, de plus, le beurre, les œufs pour ceux qui en auront fait la demande à l'avance. Le rayon de légumes frais pourra être repris plus tard, suivant les demandes qui en seront faites.

Nous faisons un pressant appel à tous les syndiqués pour qu'ils fassent un petit effort pour venir visiter le service d'achats, nous exprimer leurs désirs, nous faire part de leurs remarques, voulant avant tout faire l'impossible pour donner satisfaction à tous.

Nous espérons que cet appel ne restera pas sans effet, et d'avance, merci.

La Commission
du Service d'achats en commun.

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures; le soir, de 14 h. à 19 heures.

COOPERATION

Nous tenons à la disposition des syndiqués des deux sexes, à jour de leur cotisation, la liste des Maisons qui accordent, sur présentation de la carte syndicale, des escomptes sur tous achats.

Syndicat des Employés

du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

La réunion du Conseil syndical aura lieu le deuxième vendredi 16 juillet, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Famille Syndicale

MARIAGE

Le jeudi 10 juin, en l'église Cathédrale, a été célébré le mariage de notre camarade M. Jean Collet, avec Mlle Yvonne Marcel.

En cette circonstance, nous sommes heureux de pouvoir offrir nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DECES

Nos camarades Louis Jaeger et Emile Pelote viennent d'avoir la douleur de perdre leur tante.

Qu'ils veuillent trouver ici, l'expression de nos sentiments de condoléances.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

6, rue de Bel-Air

NECROLOGIE

Nous apprenons le décès, à la suite d'une longue maladie, de Isidore Pesneau, élève de nos cours professionnels des menuisiers.

Elève intelligent et travailleur, nous

COMPAGNIE NANTAISE

DE

NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES

Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trentemoult
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon
CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

avons fondé sur lui les plus belles espérances, aussi sommes-nous profondément attristés d'une mort aussi prématurée.

Puisse l'estime dont il jouissait parmi maîtres et élèves, être près de sa pauvre mère, ainsi que de tous ceux qui le pleurent, un adoucissement à leur douleur, à laquelle nous nous associons de tout cœur. Nous ne l'oublions pas dans nos prières.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées

du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

La Vie Syndicale

NOTRE KERMESSIS

Le 27 juin approche. Je ne vous apprends rien en vous disant que ce jour-là nous aurons notre grande kermesse annuelle.

Depuis longtemps déjà, les syndiquées les plus dévouées travaillent pour que cette fête soit des mieux réussies. Et elle sera réussie, notre kermesse !

Chaque comptoir s'ornera de nos plus belles fleurs : comptoir des roses, comptoir des œillets, des pâquerettes, etc..., vrais parterres à faire envie au jardin des plantes.

Les attractions seront nombreuses et très variées. Enfin, nous souvenant de l'année dernière, nous avons spécialement invité le soleil à être de la partie. Il ne peut nous refuser son concours après notre si pressante et gracieuse invitation.

Qui pourrait d'ailleurs nous refuser ? Nous avons fait de notre mieux pour placer des billets. Notre tombola sera magnifique, et, pour 0 fr. 50 on pourra gagner des choses merveilleuses.

Enfin, la Commission des fêtes fait un pressant appel à toutes les bonnes volontés pour venir l'après-midi de la veille, ou, au moins, le dimanche matin, aider aux derniers préparatifs. Nous n'aurons pas de trop du concours de tous les dévouements.

Et, l'après-midi, en voyant la belle organisation, l'heureux agencement des attractions, l'irréprochable tenue des gentilles vendeuses, les visiteurs émerveillés constateront une fois de plus la vitalité de notre Syndicat et l'esprit d'entente et de cordialité qui y règne, et cela sera un puissant moyen de diffusion du bon renom de notre groupement.

Rappel nécessaire

Nous voici au mois de juin, la moitié de l'année est presque écoulée, et bien des syndiquées n'ont pas encore acquitté leur cotisation. Je veux bien croire que c'est parce qu'elles ont oublié ; mais, si le Syndicat oublie aussi de faire fonctionner ses services, que de choses nous feraient défaut !

Pour bien travailler, il faut que chacune remplisse ses engagements et si elle est en retard pour sa cotisation qu'elle s'en acquitte au plus tôt.

Promenade Syndicale

Dimanche 2 mai 1926

La veille il avait plu... Aussi, avec quelle anxiété attendions-nous l'aube de ce jour désiré depuis si longtemps !

Elle fut grisâtre, mais de bon augure. Déjà, les groupes animés faisaient entendre leurs joyeux propos sur les quais de la gare. « Qu'est ceci, dit un passant, un pèlerinage ? » Mais non, c'est la grande famille syndicale qui fait sa promenade annuelle et part pour la Baule.

Elle ne pouvait mieux choisir n'est-ce pas ?

Le voyage fut charmant d'entraîn et de saine gaieté. Mais voici la mer : déjà l'on respire à pleins poumons. La bande joyeuse saute du train et s'ébranle vers N.-D. des Dunes où, à 9 heures, nous assistons au saint sacrifice de la messe célébré par M. le curé de la Baule qui

CRÉDIT NANTAIS

ANCIENNE MAISON JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES
TÉLÉPHONE : 6.07 - 16.86 - 21.80

SUCCESSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT
BUREAUX :
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télég. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

compte parmi nous quelques-unes de ses anciennes brebis.

Puis, par la plage, nous nous acheminons vers la belle forêt de pins. Chacune de nous, chères amies, a présent encore à la mémoire, j'en suis sûre, le beau spectacle qui se déroula alors à nos yeux charmés : Ces dunes qu'il nous fallut escalader, puis le parc des Dryades, une merveille, que ma plume se refuse à décrire ; jusqu'au superbe panorama qu'il fut donné de contempler aux plus hardies que l'ascension du belvédère n'effraya pas. Le regard se perdait dans l'immensité tandis que nos pieds semblaient effleurer la cime des pins majestueux à travers lesquels les chalets jetaient leurs chaudes et claires couleurs.

Midi nous réunit dans la salle du patronage que M. le curé avait bien voulu mettre à notre disposition. Le grand air ayant fortement excité les appétits, ce fut avec plaisir qu'on se mit à table. Inutile de vous dire que le repas fut animé. Suivant l'usage, les toasts clôturèrent au milieu des applaudissements et les absentes si regrettées ne furent point oubliées.

Nombreuses furent celles qui, l'après-midi, s'acheminèrent vers le Pouliguen par la délicieuse allée des Lilas. Elles visitèrent l'église et firent une longue station sur la plage. Il faisait si bon au bord de la « grande bleue » que c'est à regret qu'il fallut la quitter et songer au retour.

En résumé, excellente journée dont nous garderons un bon souvenir, n'est-ce pas, mes amies ? C'est pourquoi, en votre nom, j'adresserai un nouveau merci à notre présidente, Mlle Drouart, qui, souffrante encore, ne compta pas avec sa fatigue pour être des nôtres, ainsi qu'à Mlle Nicol, notre si dévouée présidente des fêtes, laquelle n'épargne jamais sa peine lorsqu'il s'agit de nous procurer une partie de plaisir.

M. L.

Famille Syndicale

NAISSANCE

Nous apprenons la naissance de Mlle Andrée Bourgault, fille de M. et Mme Georges Bourgault.

Aux heureux parents, nos meilleurs compliments.

MARIAGES

Mlle Annie Landais, du Syndicat de la chaussure, a épousé, le 27 avril, M. René Rotard.

Mlle Germaine Hémerly, syndiquée, a épousé, le 4 mai, M. Charles Renelleau.

Aux jeunes époux, nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de Mlle Roland et de Mlle Henriette Guérin. Nous prions pour elles et offrons à leurs familles nos bien sincères condoléances.

Syndicat de l'Aiguille

Réunion générale du Dimanche 25 avril

Les sections de l'habillement et de la lingerie se sont réunies le dimanche 25 avril, au siège social, 6, rue de Bel-Air.

La secrétaire de la section de l'habillement fit une conférence sur la Vie syndicale dans sa vie active, dans son esprit de justice et de charité.

M. l'abbé Ollivier invita les syndiquées des deux sections à bien vouloir assister à la séance récréative organisée par la section de la lingerie, qui devait avoir lieu le 9 mai, à la salle des fêtes du Syndicat.

Puis la promenade du 15 juillet fut annoncée, magnifique promenade en bateau jusqu'à Saint-Brevin, pour la somme modique de 5 francs par personne ; les

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier
19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

apprenties seules voyageront gratis. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Mlle Morandeau, 10, rue du Couédic, ou chez Mlle Cléminot, rue du Trépiéd.

La Secrétaire.

Convocation

Réunion spéciale, pour la section de l'Habillement, le dimanche 27 juin, au siège social, 6, rue de Bel-Air, à 17 heures.

Cotisations

Nous rappelons aux syndiquées de la section de l'Habillement que les trésorières du syndicat et du secours mutuels sont tous les premiers dimanches de chaque mois, au siège social, 6, rue de Bel-Air, de 9 h. à 10 h. du matin, pour recevoir les cotisations.

ESCOMPTE

M. Delaroue, quincaillier, rue de l'Arche-Sèche, accorde un escompte de 5 % aux syndiquées.

NECROLOGIE

La section de l'Habillement a eu le regret de perdre deux fidèles syndiquées : Mme Francheteau, décédée le jour du Jeudi-Saint ; Mlle Simon, décédée le 11 mai dernier.

Aux deux familles très éprouvées, nous offrons nos plus sincères condoléances.

SAINT-NAZAIRE

Tournées syndicales de M. Pressensé, président de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens, dans la région nazairienne.

Le samedi 20 mars 1926, étaient présents au siège des Syndicats chrétiens de Saint-Nazaire, 25, place Marceau, les membres des Conseils syndicaux, dames et hommes, pour la réception de M. Gustave Pressensé, présenté par M. Guillemot, président de la section de Saint-Nazaire. A cette réception, M. Pressensé prit contact avec les conseillers syndicaux de la ville et leur exprima sa satisfaction particulière à l'endroit des syndicats chrétiens de notre région. M. Guillemot l'assura que le mouvement serait dans quelque temps plus étendu, d'autant plus que déjà ce mouvement sera vu en grande partie d'une façon favorable.

M. Pressensé passa ensuite à l'annonce de la création d'un certain nombre de nouveaux syndicats chrétiens, aborda la question des assurances sociales, et passant aux élections prud'hommes, insista pour que des candidatures dames et hommes soient posées par le Syndicat chrétien.

Enfin, annonçant le Congrès régional des Syndicats chrétiens comme devant se tenir à Saint-Nazaire l'an prochain, M. Pressensé nous fait part de son désir qu'un gros effort soit fait pour notre propagande. Il prévoit déjà la venue d'une personne qui fera autorité et grande impression sur tous les milieux. Ce Congrès aura lieu vraisemblablement entre Pâques et la Pentecôte.

M. Pressensé serait très heureux s'il voyait à Saint-Nazaire les Syndicats chrétiens se grouper en une « Union des Syndicats chrétiens de la région nazairienne ». A Saint-Nazaire nous en sommes partisans en effet, et nous pensons bien, dans quelque temps, y arriver. Les bonnes volontés ne font pas défaut et assemblées feront de bonne besogne, nous en donnons l'assurance à tous.

Le lendemain, M. Pressensé faisait une causerie à Méan, dans la salle du Patronage. Etaient présents, un certain nombre de syndiquées et syndiqués méanais qui furent heureux de connaître entièrement l'action et la nature des Syndicats chrétiens. M. Pressensé affirma à nouveau la nature des S. C. d'être purement professionnels, et fait connaître le résultat de notre conception (entente des classes, et

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du



R. C. Nantes 410 B

non lutte des classes). De ce fait, depuis peu une entente existe entre la Confédération des patrons catholiques et les Syndicats chrétiens, sous forme de conseils mixtes.

Notre action s'étend davantage à Nantes et Paris.

M. Pressensé demande où en est la question de la semaine anglaise, dont il a déjà été question lors de sa dernière venue. Rien n'a été fait, mais depuis cette réunion du 21 mars, beaucoup de choses se sont accomplies et nous pensons en donner connaissance bientôt, à l'avantage de nos idées.

Sur ce fait, les Syndicats chrétiens de Saint-Nazaire et autres se doivent de remercier trois de leurs membres syndiqués méanais, qui se sont fait particulièrement remarquer pour leurs idées suggestives à ce propos.

M. Guillemot, présent, nous exprime son désir de voir la question du bordereau de salaire au plus tôt et avantageusement résolue, et nous donne également connaissance d'une lettre où nous demandons, nous syndiqués chrétiens, d'être admis dans les Commissions paritaires, et abordant le sujet des jeunes filles employées, souhaite ardemment que la condition de ces dernières soit améliorée.

Enfin, M. Pressensé terminait la séance en nous entretenant des caisses de défense professionnelle qui fonctionnent parallèlement aux caisses de chômage. Ce sujet a été particulièrement écouté et discuté, et nul doute que nos syndiqués n'aient compris le bien-fondé.

Cette causerie intéressante s'acheva à midi, et durant deux heures et demie, l'auditoire n'eut qu'à se féliciter d'avoir été présent pour les enseignements qu'ils en retirèrent et ont même déjà retirés par la suite.

L'après-midi de ce jour de dimanche devait tout aussi bien être employée, et M. Pressensé, toujours accompagné de dames syndiquées, sous la conduite de leur présidente, Mme Hervoche, ainsi que de quelques syndiqués nazairiens, en tête desquels marchait M. Guillemot, s'en allait continuer sa promenade syndicale à Trignac.

Etaient présents, outre les syndiqués trignacais, les syndiqués chrétiens de la région de Saint-Malo et jusque de Pontchâteau, heureux de se trouver au milieu d'amis partageant le même idéal. Disons tout de suite qu'en effet, cette réunion fut tout à fait cordiale. Quant aux sujets traités, ce furent ceux de Méan, traités plus longuement encore, attendu que les auditeurs apportèrent de nouvelles suggestions.

M. Pressensé nous quittait le soir, en assurant Mme Hervoche, présidente de la section dames de Saint-Nazaire, MM. Meignen et Guillemot, de Saint-Nazaire, de tout son dévouement et de tout son plaisir pour une journée aussi bien remplie et prometteuse.

Quant à nous, Nazairiens, il nous reste encore à remercier sincèrement M. Pressensé, avec l'espoir de le revoir bientôt parmi nous.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSORS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - RIDEAUX - LITERIE - TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet